

Les décisions

- Mise en conformité des DEUG 1 de la FLLASH
- Calendrier des suspensions de cours
- Frais de dossiers FLLASH
- Approbation du compte-rendu du 14 janvier

Mise en conformité des DEUG1 – FLLASH

Le conseil étudie la proposition de maquette pour la semestrialisation de la 1ère année des DEUG de la FLLASH. J.Defrenne s'interroge sur le financement des groupes "unité de découverte" dans l'hypothèse où il y aurait une grande dispersion dans les choix des étudiants d'une même filière.

M.H. Fosse-Gomez souhaite que les étudiants puissent indiquer un 2ème, voire un 3ème choix d'unité de découverte afin qu'ils n'éprouvent pas un sentiment de frustration dans l'hypothèse d'un choix unique qui ne pourrait être satisfait en raison d'un trop grand nombre de demandes pour une même unité.

J. Herreras propose d'étudier ces remarques.

A l'unanimité, le conseil approuve cette maquette.

Evaluation des enseignements

Le conseil du 5 novembre 1998 ayant adopté le principe de la charte d'évaluation des formations, J. Defrenne fait le point sur l'évaluation des enseignements, dont l'objectif essentiel est d'inscrire l'université dans une démarche de progrès.

Il présente les outils : charte, banque d'items, (pas de questionnaire unique), observatoire des métiers et des formations (il s'agit de fédérer des moyens existants qui seront affectés aux enquêtes de suivis). Pour la mise en œuvre, l'initiative sera laissée aux équipes pédagogiques.

Il précise que la banque d'items devrait être disponible sur le réseau, à la fin du mois de mai 1999, rappelle que l'évaluation n'est pas un système de contrôle mais un moyen volontaire pour progresser ; il se propose d'aller présenter cette demande dans chaque composante et donne quelques conseils : établir des questionnaires courts (1 à 2 pages maxi), envoyer les questionnaires avant les examens pour qu'ils soient restitués après,...

Enquête UVHC – ville de Valenciennes

L'UVHC et la ville de Valenciennes ont commandité une enquête pour mesurer la qualité de vie des étudiants et la perception de la ville par les étudiants. Les résultats de ce 2ème volet n'ayant pas été présentés au CEVU du 5 novembre 1998, sont donnés par J.Defrenne. Ils concernent le logement, le sport, la culture et l'image du Valenciennois : la vie étudiante est jugée dynamique, conviviale, branchée,... dans une ville triste à laquelle les étudiants sont peu attachés.

Réorientation des DEUG

J.Defrenne résume une réunion, au rectorat, sur la réorientation des étudiants de DEUG de l'académie vers les BTS et donne quelques informations sur le dispositif de réorientation de l'université.

Plusieurs conseillers conviennent que la réorientation n'est pas forcément synonyme d'échec, et estiment peu judicieux de privilégier l'axe BTS (handicap pour d'éventuelles poursuites d'études).

Le conseil estime que la réorientation est un outil important dans la lutte contre l'échec et qu'elle doit trouver des solutions prioritairement au sein de l'université. B.Dussart est en désaccord sur le 2ème point car l'université doit recréer des relations avec les lycées. **Le conseil estime également nécessaire la désignation d'un lieu de repérage où seront disponibles les dossiers de réorientation et la rencontre avec un conseiller d'orientation.**

Valorisation du bénévolat

Les étudiants ont souhaité qu'une bonification soit instituée pour ceux qui sont engagés dans la vie associative de l'université. Ils présentent, comme document de travail, le cahier de valorisation du bénévolat établi par la FAGE (fédération nationale des associations générales étudiantes).

Du débat, il ressort que l'université ne souhaite pas gérer ce type de dossier, car c'est le rôle des associations. Le dossier sera réétudié par les étudiants qui feront de nouvelles propositions.

A noter que J.Defrenne leur a proposé une formation d'élus étudiants des conseils d'université et d'associations. Les étudiants font part du projet de la FEV de mettre en place cette formation pour leurs membres.

Calendrier de suspension des cours

Afin d'harmoniser le calendrier de suspension des cours dans les composantes, le conseil approuve, à l'unanimité, le principe d'imposer la même semaine lorsque la période de vacances dans l'académie est de 2 semaines.

Frais de dossiers à la FLLASH

Les frais de dossiers de candidature aux 2 DESS de la FLLASH sont de 350 F, montant sensiblement plus élevé que dans de nombreuses autres universités et constituant un handicap pour le recrutement. Il est demandé de les fixer à 150 F.

Cette modification est approuvée, à l'unanimité.

Questions diverses

- De nombreuses "bandes dessinées" sont arrivées à la B.U.
- Comment améliorer la sécurité des étudiants cyclistes sur le rond-point ? (transmis à M. Delhaise)
- Le président de l'UVHC ne peut pas cautionner une journée (ou une semaine) d'intégration qu'organiseraient les associations d'étudiants
- M.H.Fosse-Gomez demande que les éventuelles modifications de dates du conseil soient prévues suffisamment longtemps à l'avance.

Etaient présents :

Personnalité extérieure : Mme Fonteyne

Collège A : Mmes Fosse-Gomez, MM. Herreras, Ourak, Thomas

Collège B : Mmes Maquinghen, Godillon, MM. Blaise, Taleb,

Collège IATOSS : Mmes Citerne, Feutry, M. Rufin

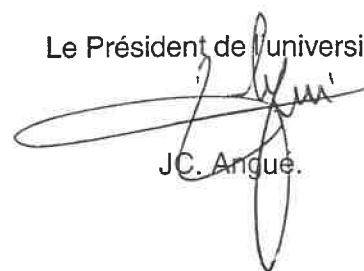
Collège des Usagers : MM. Parenna, Travert

Invités permanents : Mme Steiner, Melles Demmouche, Flament, MM. Defrenne, Dussart, Etienne, Tugores

Ont donné pouvoir :
Mme Leriche à M. Ourak
Mme Duvivier à M. Rufin
Melle Gomez à M. Parenna
Melle Marcoux à M. Travert

Excusés : Mmes Lesage, Sadaune, MM. Delebarre, Ravalard, Seguy

Le Président de l'université,



J.C. Angué.

NOUVELLES MODALITES DE L'ATTRIBUTION DES BOURSES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SUR CRITERES SOCIAUX

REF BO N°15 du 15 AVRIL 1999

Ce qui change :

La **bourse à taux 0%** qui permet à l'étudiant de payer les droits d'inscription réduits comme tout boursiers, ceci doit dégager des moyens pour le FAVE.

La bourse de cycle :

Attribuée pour un cycle la bourse de 1er cycle est attribuée pour 2ans plus une année complémentaire en cas d'échec (donc **3 années pour 1 premier cycle**) sous réserves suivantes :

1. Justifier des critères sociaux chaque année,
2. Etre assidu aux TD, TP et aux examens (vérification de l'assiduité de la compétence du jury d'examen),
3. A l'issue de la première année avoir au moins une note au-dessus de la moyenne sinon il faut une dérogation du président (cette insertion nécessite de définir les modalités de mise en application).

La 3ème année est possible lors d'une entrée en 2ème année de DEUG après un BTS ou un DUT en 2 ans.

Une 4ème année sera possible dans certains cas : handicapés, sportifs de haut niveau, échec consécutif au retour du SN, difficultés personnelles (maternité, raison grave de santé) ou familiales.

La bourse de 2ème cycle est maintenue dans les cas suivants :

1. Préparation du CAPES, CAPET, CAPEPS, CAPL2, CAFEP, professorat des écoles après une maîtrise.
2. Sous réserve d'avoir bénéficié d'une bourse au titre de la préparation à ces concours, une 2ème année est possible pour ces concours et une 3ème année pour les admissibles sur proposition du jury de concours
3. Pour les étudiants titulaires d'un diplôme de formation générale qui s'inscrivent dans une formation technologique supérieure.

Enfin les étudiants ayant obtenu le DUT peuvent bénéficier d'une bourse sur critères sociaux pour une troisième année sanctionnée par un diplôme d'université permettant l'entrée dans la vie active. Pour les titulaires de BTS il en est de même pour les classes post BTS des lycées.

Pour plus d'information, se référer au texte cité en référence, ce résumé ne peut être opposé à son auteur en cas de divergence avec le texte initial !

J. DEFRENNE